

# Les nouvelles perspectives professionnelles ouvertes aux femmes par la guerre : [1ère partie]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de  
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 659

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265138>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

A tous nos abonnés,  
lecteurs et collaborateurs  
...non pas un poisson  
d'avril, malgré la date!...  
mais nos vœux les  
meilleurs pour de belles  
journées de Pâques.

Le Mouvement Féministe.

## DIRECTION ET RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue l'Opffer

## ADMINISTRATION

M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 188, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943



## Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

6 mois » 3.50

ETRANGER » 8.—

Le numéro » 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

## Alger reconnaît le droit de vote aux femmes

Alger, 23 mars — (Reuter). L'Assemblée consultative française a décidé, mercredi, à l'unanimité moins deux absents, de donner le droit de vote aux femmes françaises.

Tout commentaire affaiblirait l'importance de cette nouvelle, l'une des plus marquantes que notre journal ait eu, de toute sa carrière. la joie d'enregistrer. (Réd.).

## Les nouvelles perspectives professionnelles ouvertes aux femmes par la guerre

N. D. L. R. — Une de nos amies, qui poursuit à Montréal (Canada) auprès du B. I. T. la même activité que celle qui était la sienne autrefois à Genève, a bien voulu nous envoyer, à l'intention de nos lectrices comme de toutes celles qui suivaient jadis son travail, quelques-unes des réflexions que viennent de susciter chez elle les expériences faites et la documentation réunie sur le sujet placé en tête de ces lignes. Bien qu'elle l'ait déjà traité dans des réunions féminines outre-Atlantique, et qu'il doive également, sans erreur, figurer à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale du Travail, l'on y trouvera des renseignements tout neufs pour nombre d'entre nous, et de la matière à de précieuses réflexions pour notre pays où, à l'encontre de ce qui se passe ailleurs, la crainte du chômage ne fait qu'accroître encore l'inquiétante phobie de certains groupements contre le travail féminin. — Disons, en terminant, tous nos regrets de ce que la longueur de cet exposé nous ait obligé à en résumer et à en abrégé certaines parties en les traduisant, et répétons toute notre reconnaissance à son auteur — qui continue au delà des mers à lire fidèlement notre Mouvement!

Le terme: « intérêts professionnels féminins » semblerait impliquer que les intérêts professionnels varient suivant les sexes, et qu'il existe des « occupations féminines » et des « occupations masculines ». Or ceci n'est qu'à moitié vrai, ou tout au moins n'est que pour certains pays et pour certaines périodes, car avant la guerre la répartition du travail entre hommes et femmes était très loin d'être la même partout, et a varié considérablement suivant les époques.

Ceci est facile à démontrer par des exemples: peut-on dire, pour ne citer que ce cas, que l'agriculture — qui a depuis la guerre occupé un nombre considérable de femmes en Grande-Bretagne particulièrement — est un « travail d'homme »? Le Canada répondrait certainement affirmativement puisque, avant 1939, les femmes ne constituaient pas même le 1 % de toute sa population occupée à un travail agricole rétribué. Mais, en revanche, en Tchécoslovaquie, à la date du dernier recensement effectué, le 41 % des travailleurs agricoles rétribués étaient des femmes; et en Allemagne, au moment où fut instauré le régime national-socialiste, l'agriculture, avec une proportion de 39,9 % de femmes rétribuées, était si bien considérée comme une chasse gardée de l'élément féminin que l'une des règles professionnelles essentielles du nouveau régime fut de diriger sur elle les femmes. Dans un autre ordre d'idées, peut-on dire que la profession de chirurgien est une profession féminine? De moins en moins dans bien des pays, alors qu'aux Etats-Unis



Cliché Mouvement Féministe  
Une technicienne au travail

elle est en train de devenir réellement un « métier féminin », puisque, durant certaines années, la proportion des étudiantes dans certaines facultés de médecine dépassait le 80 % du nombre total des étudiants.

Il résulte donc de ces quelques exemples que le champ de l'activité professionnelle féminine n'est qu'empiriquement délimité, et par conséquent ne peut être défini de façon précise. On peut dire toutefois que, si la guerre n'a pas ouvert dans l'ensemble de nouvelles professions aux femmes, elle a certainement élargi les intérêts individuels de nombre d'entre elles, et en a amené d'autres en un large afflux dans des occupations, où jusqu'alors leur emploi n'était qu'une exception. Ce sont là des résultats d'un indiscutable avantage.

### Activités militaires

Il est hors de doute que l'un des caractères les plus frappants de l'activité féminine telle que nous l'avons vue se développer est la part prise par elle aux formations militaires organisées: armée, marine, aviation. Sans doute cette importance actuelle n'a guère de valeur pour l'avenir, car il est peu probable que de nombreux pays maintiennent ces formations féminines une fois la paix venue; mais la position des femmes en a été certainement solidement établie par le fait qu'en temps de guerre, il leur a été confié des devoirs militaires impliquant des responsabilités, parfois même de nature strictement confidentielle (par exemple, des plans de raids d'avions), ou les exposant à des dangers réels (par exemple des services de D. C. A. ou d'ambulance près des lignes). Ceci aussi aura pu frayer le chemin à nombre d'entre elles pour entrer dans des carrières administratives exigeant de la discrétion, l'habitude des responsabilités, ou le risque d'un danger physique. Enfin, leur expérience technique dans des travaux spécialisés (comme ceux d'opérateurs par sans fil) a aussi sa signification pour l'ouverture de débouchés féminins en temps de paix.

(A suivre en 3<sup>me</sup> page)

## La III<sup>e</sup> Journée des Femmes neuchâteloises

Cette troisième « Journée » a connu le succès des deux précédentes, et les participantes qui remplissaient la Grande Salle des conférences de Neuchâtel ont pris un plaisir visible aux divers exposés. Elles sont reparties le soir pour tous les points du canton, encouragées et enrichies de mots d'ordre et d'exemples!

Le culte d'ouverture fut présidé par Mme Marcelle Bard, pasteur à Genève. Si, dans l'auditoire, quelqu'une se demandait si le culte fait par une

théologienne serait aussi impressionnant que celui d'un homme, elle fut vite rassurée et conquise par la dignité du très beau culte auquel nous avons pris part. S'inspirant de la parole « Le Berger marche devant ses brebis », la prédicatrice présenta à son auditoire recueilli une allocution si vivante que chacune a pu s'en sentir personnellement reconfortée. Ce culte préparant la journée dont le thème était « Nos Enfants, nos Ecoles », ne restera pas seulement une fugitive impression religieuse de ces instants de recueillement, mais un encouragement. Deux chœurs de la « Psalette », dirigée par M. Marc Junod, ajoutèrent une note de joie chrétienne à l'allocution de Mme Bard, ainsi que des cantiques, chantés avec ferveur par l'assistance.

Avec grâce et bonne grâce, la présidente, Mme Edmond Du Pasquier, présenta M. Camille Brandt, chef du Département de l'Instruction publique, qui avait accepté de nous parler de la 9<sup>me</sup> année scolaire. M. Brandt est un féministe convaincu, qui renouvelle judicieusement sa profession de foi chaque fois que les circonstances s'y prêtent. Et elles s'y prêtent très bien ce jour-là! Il exposa ensuite les grandes lignes du projet gouvernemental, les raisons qui pousse les autorités à fixer à l'âge de 15 ans révolus l'entrée des enfants en apprentissage ou dans une école professionnelle: nous avons appris avec satisfaction que cette 9<sup>me</sup> année sera un temps d'école très souple, transitoire entre le travail scolaire, et la vie pratique. Il y aura des sorties, des cours de travaux manuels, d'école ménagère, des leçons de choses pratiques, etc. Heureux enfants! — L'orientation professionnelle sera aussi organisée sur un plan bien plus vaste, car on dépistera mieux ainsi les possibilités des enfants. M. Brandt dit sa confiance dans la

### ASSURANCE POUR LA VIEillesse

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

GENÈVE

MOLARD, 11

compréhension des femmes neuchâteloises devant ces mesures; la solidarité entre le gouvernement d'une part et ses administrés et administrés d'autre part constituera peu à peu les bases d'un monde, que nous souhaiterions meilleur que l'actuel!

Il appartenait au capitaine Fritz Wartenweiler de nous parler du sujet: *Mères et Fils*. On a dit de ce vivant orateur qu'il témoigne d'un sens humain donnant à la moindre de ses paroles une portée et une résonance inoubliables. C'est absolument exact. Wartenweiler a trouvé dans son cœur qui est grand, dans son intelligence qui est ouverte, dans son expérience de la vie qui est vaste, des accents tout à tour humoristiques, sérieux, pathétiques même, pour nous parler des parents, de leur attitude entre eux, de celle des enfants entre eux, de celle des parents et des enfants entre eux, et souvent, bien malheureusement, contre eux. Le résultat de cette éducation est lamentable et produit des enfants désobéissants et gâtés, des garçons qui seront les mauvais mariés de l'avenir. M. Wartenweiler se félicite d'avoir été élevé par une mère ferme, qui lui disait souvent: *Nein, Fritz!* et qui lui a enseigné

### VARIÉTÉ

## Le féminisme des „Mille et une nuits“

Qui eût cru que ces contes tissés de merveilleux, ces contes venus du lointain Orient où Schéhrazade narrait au roi Schéhriyar les aventures d'Ali-Baba ou de Sindbad, fussent capables d'intéresser le sociologue, ce savant que nous imaginons volontiers austère, l'esprit hérissé de chiffres et de statistiques? Personne, sans doute... Et pourtant la sociologie n'est point indifférente aux contes, elle les étudie, elle y puise de précieux renseignements. C'est ce que nous révéla M. le prof. A. de Maday, lors de la dernière séance de la Société sociologique de Genève. Puis il nous convia à entendre M. Mohamed Ali Djalalzadeh, écrivain et juriste persan, qui nous entre tint de *La femme persane dans les Mille et une nuits*.

Avec infiniment de justesse et de poésie, le conférencier fit revivre Schéhrazade, la belle conteuse, qui avait lu tous les livres des historiens et des poètes, qui était à la fois grâce et sagesse, et qui se fit auprès du roi Schéhriyar l'avocat de la femme. Puis, après avoir caractérisé cette œuvre extraordinaire des *Mille et une nuits*, qui se présente à nous comme un miroir de la vie orientale, M. Djalalzadeh apporta quelques renseignements sur la position sociale de la femme persane avant et après l'Islam.

Durant la période pré-islamique, le mariage apparaît comme un acte extrêmement important: c'est lui seul qui permet à l'homme d'avoir accès à la vie publique; la polygamie règne; la jeune fille n'est pas autorisée à se choisir un époux. Le divorce n'est toléré que dans certains cas: inconduite, adultère ou stérilité de la femme. Tenue à une obéissance absolue, la femme persane vit à l'écart de la vie sociale. Elle se trouve mêlée aux intrigues de cour, intrigues d'amour surtout et qui parfois conduisent le pays à la guerre. L'Islam ne modifia pas beaucoup la position sociale de la femme.

Schéhrazade s'éleva contre la polygamie; elle réclame pour l'homme le droit de faire lui-même le choix et la conquête d'une épouse. Evoquant de jeunes adolescentes, elle insiste sur leur parfaite éducation: elles excellent dans l'art de la

musique, de la danse, de la peinture et surtout dans la poésie, — la Perse a d'ailleurs connu de tout temps un grand nombre de poétesses. Cette culture doit leur permettre de participer à la vie sociale, et Schéhrazade bat en brèche la soi-disant incapacité des femmes à certains métiers. En tout cela, devant son époque de dix siècles, elle apparaît comme la première « féministe » de l'Orient musulman.

Au XIX<sup>me</sup> siècle naît une nouvelle Schéhrazade, c'est Quorrat-ol-Ein, prodige de science et de beauté. Défenseur d'une doctrine qui vise à l'abrogation de l'Islam, elle réclame pour la femme le droit d'émancipation. « Ne suis-je pas votre sœur? s'écrie-t-elle dans une assemblée, et un frère ne peut-il voir sa sœur? » Et joignant le geste à la parole, elle découvre son visage. Accusée d'hérésie par le clergé musulman, elle meurt en 1852, martyre de sa foi.

En 1938, la femme persane rejette définitivement ses voiles. Elles est dotée d'un statut juridique, le nouveau code civil fait place aux devoirs et aux droits des époux, la femme persane peut disposer de ses biens sans l'autorisation de son mari. Si des améliorations sont encore à souhaiter, le problème de la position sociale de la femme persane est résolu. En terminant sa conférence, M. Djalalzadeh insista sur le rôle hautement civilisateur de Schéhrazade. Dans cet assaut de la finesse et de la grâce contre la brutalité, Schéhrazade remporte la victoire. De cet homme ignorant et cruel, elle fait un roi capable de discernement, un être sensible que, peu à peu, elle initie au rêve, à la beauté: ainsi Schéhrazade remplit sa véritable mission de femme.

Quelques jours plus tard, nous lisions dans l'Essor ces lignes de Romain Rolland adressées à l'Antigone éternelle: « Femmes d'Europe... Vous cherchez aujourd'hui à enrayer le fleau qui dévore le monde, à combattre la guerre. C'est bien, mais c'est trop tard. Cette guerre, vous pouvez, vous deviez la combattre dans le cœur de ces hommes, avant qu'elle n'eût éclaté. Vous ne savez pas assez votre pouvoir sur nous. Mères, sœurs, compagnes, amies, aimées, il dépend de vous, si vous le voulez, de pétrir l'âme de l'homme ». Et dans notre esprit, tout naturellement, Schéhrazade vint prendre place aux côtés d'Antigone pour nous montrer le chemin.

Gabrielle GUICHARDET.